NON-DISCRIMINATION

Rôle de l'autorité de gestion

Lors de la sélection d'une opération, elle doit s'assurer que :

- Des mesures appropriées sont mises en place
- Ces mesures sont effectives à toutes les étapes de la mise en œuvre

Critères de non-discrimination

Aucune discrimination ne doit intervenir sur la base de :

- 👩 Sexe
- 🌍 Race / origine ethnique
- ✝️ Religion / convictions
- ♿ Handicap
- 🎂 Âge

Focus : Infrastructures

- Les infrastructures financées doivent être accessibles aux personnes handicapées
- Aucun financement ne peut soutenir une action qui favorise l'exclusion ou la ségrégation

Contrôles & Vérifications de gestion

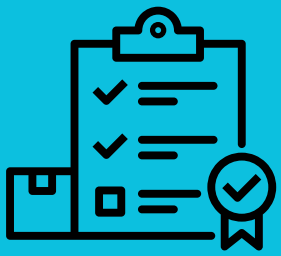

Les listes de contrôle doivent inclure :

- Des questions sur l'égalité & la non-discrimination
- Une analyse de la performance réelle des opérations par rapport aux objectifs

Cela s'applique pendant toute la durée de la programmation

Cofinancé par l'Union européenne